



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CAP LOCALES du 26 JUIN 2018 CATEGORIES A,B,C

Compte rendu

Les CAP locales se sont déroulées à la Direction à Quimper sous la présidence de Madame BRIGANT. Ces réunions paritaires devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories A,B et C au 1^{er} septembre 2018.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Directrice a évoqué le contexte national en indiquant qu'à ce stade elle ne connaissait pas la contribution de la DGFIP en ce qui concerne les suppressions d'emplois pour 2019.

En réponse à notre intervention dénonçant la charge de la Cour des comptes pratiquée contre la DGFIP avec l'insupportable élégance d'un éléphant dans un magasin de porcelaine...., la Directrice a estimé que les préconisations de l'institution de la rue Cambon n'engageaient qu'elle même...

Pour **F.O.- DGFIP**, la Cour des comptes ne parle malheureusement pas qu'à elle même, d'autant que le Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est cru obligé d'en rajouter en indiquant partager l'analyse et les préconisations de la Cour... En terme de soutien aux personnels dont il a la charge on a fait beaucoup mieux !

Concernant l'organisation de ces mouvements de mutations locaux, force est de constater qu'à l'issue de ces CAP locales bon nombre de services vont rester exangues, ce qui ne pourra malheureusement que compromettre l'organisation et les conditions de travail des personnels.

Sur les raisons de ce contexte, nous ne partageons pas l'analyse de la Directrice, dont l'explication consiste à considérer que le Finistère ne serait pas suffisamment demandé par les agents, alors qu'à l'issue des mouvements généraux nationaux de mutations, bon nombre de collègues n'ont pas obtenu notre département en demande de mutation pour convenance et /ou pour rapprochement.

La décision unilatérale de la Direction Générale de ne pas examiner les demandes de mutations liées, a privé aussi plusieurs collègues toutes catégories confondues de rejoindre le Finistère en limitant d'autant les possibilités de mutations en cascade lors de ces CAP locales.

Au delà de leurs interventions sur les dossiers de mutations de leurs mandants, les représentants **F.O.- DGFIP29** ont aussi alerté sur les situations très préoccupantes de bon nombre de services, qui compte tenu des déficits d'emplois, vont rencontrer des sérieuses difficultés de fonctionnement dès le premier septembre 2018 prochain.

Les chiffres des emplois disponibles à l'issue de ces CAP sont en effet catastrophiques :

- En catégorie A : 167 emplois, 150 pourvus, 18 ALD, solde +1 , déficit réel ETP : -5,3.
- En catégorie B : 508 emplois, 472 pourvus, 31 ALD, solde -5 , déficit réel ETP : -34,3.
- En catégorie C : 313 emplois, 307 pourvus, 21 ALD, solde +15 , déficit réel ETP : -20,7.

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP** ne peut qu'à nouveau rappeler sa revendication pour que la Direction Générale organise deux véritables mouvements de mutations annuels pour le comblement des déficits d'emplois ce qui ne pourrait que favoriser l'organisation des services tout en permettant à des collègues d'obtenir leurs mutations plus rapidement.

Face à l'urgence, **F.O.- DGFIP29**, n'a pas manqué de rappeler à Madame BRIGANT le dispositif national qui consiste, à l'initiative des Directeurs locaux, de pouvoir inscrire un ou plusieurs services au titre du mouvement spécifique (B et C) au 1er mars 2019, services dont les situations de vacances d'emplois sont de nature à impacter pour au moins 1 an leur fonctionnement.

En réponse à notre demande, la Directrice a indiqué quelle allait envisager cette démarche auprès de la Centrale, la décision relevant in fine de la seule Direction Générale.

Vos élus **F.O.- DGFIP29** en CAPL n°3 des Agents Administratifs

Nelly PERELLE (SIP Brest Iroise) - Denis CAMARET (SIP Brest Iroise)
Erick GUERRY (Expert **F.O.-DGFIP29**)

Vos élus **F.O.- DGFIP29** en CAPL n°2 des Contrôleurs

Michelle GALLY (EDR) – Christine DERVOET (DDFIP)
Erick GUERRY (Expert **F.O.- DGFIP29**)

Vos élus **F.O.- DGFIP29** en CAPL n° 1 des Inspecteurs

Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) – Erick GUERRY (Expert **F.O.- DGFIP29**)



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE